

---

## Cartographe

A

### **Règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage**

du 12 janvier 2000

B

### **Programme d'enseignement professionnel**

du 12 janvier 2000

---

#### *Entrée en vigueur*

1<sup>er</sup> janvier 2000 (Dispositions concernant l'apprentissage et le programme d'enseignement)

1<sup>er</sup> janvier 2001 (Dispositions concernant l'examen de fin d'apprentissage)

Le texte de ce règlement et ce programme d'enseignement n'est pas publié dans la Feuille fédérale. Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'EDMZ, 3003 Berne.

28 mars 2000

Chancellerie fédérale